

25 OCT. 2011

8.2 FRANCE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : La Louvade

34130 MAUGUIO (Hérault)

501 887 210 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 3 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze,

et le trois octobre, à seize heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance, faite par lettre recommandée en date du 16 septembre 2011.

Sont présents ou représentés :

- 8.2 CONSULTING AG, propriétaire de..... 100 parts

soit un total de..... 100 parts

sur les cent (100) parts composant le capital social.

Madame Helga FIELTSCH, gérante non associée assiste également à la réunion, ainsi que Monsieur Bruno ALLAIN.

Monsieur Rüdiger KIPKE préside la séance en sa qualité de représentant de le l'associé 8.2CONSULTING AG.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement de gérant,
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, en remplacement de Madame Helga FIELTSCH, gérante démissionnaire, décide de nommer :

- Monsieur Bruno ALLAIN, demeurant à MONTPELLIER (Hérault) 600 avenue du père Prévost,

pour une durée indéterminée à courir du mandat de son prédécesseur, venant à expiration à l'issue de l'assemblée.

Monsieur Bruno ALLAIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales, et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à son prédécesseur.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

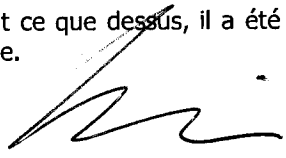
DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

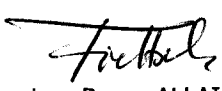
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.


- Monsieur Rüdiger KIPKE

- Madame Helga FIELTSCH


- Monsieur Bruno ALLAIN.

